

COMPTE RENDU
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Présents : Mme Denise **SCHROBILTGEN** Maire - Mme Valérie **LEBOYER**, Mme Isabelle **BERTRAND** Mr Marc **MOUILLESEAUX**, Adjoints au Maire - Mme Maryvonne **BOUCHEZ**, Mme Brigitte **CARON**, Mr Silvano **CASTELLARIN**, Mme Véronique **DRIEU**, Mr Jean **MADEC**, Mr Eric **VAN DE VALLE**, Mme Ghislaine **VETTOR** Conseillers Municipaux.

Absent excusé avant donné pouvoir :

Absents excusés : Mr Gérard **LEUK**, Madame Corinne **FABLET**

Absents : Mr Grégory **CHARLET**, Mr Jules **LADOUCEUR**, Mme Anne **PARIS**, Mme Isabelle **REFFET**,

Secrétaire de séance :

Mr Marc **MOUILLESEAUX** est élu Secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h45.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux points supplémentaires à l'ordre du jour seront présentés lors de la séance, l'un concerne une demande subvention exceptionnelle et l'autre la sécurité piétonne. Le Conseil Municipal accède à cet ajout, à l'unanimité.

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance.

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2019/29

Objet : **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Travaux sur bâtiments publics – Programme 2020**

Madame le Maire expose qu'une partie du groupe scolaire date de 1937, la couverture est d'origine et subit l'assaut du temps. Des infiltrations sont apparues.

De même, dans les locaux de la salle de fêtes où est dispensé le service de restauration scolaire, des fissures sont constatées.

Des travaux de réhabilitation s'avèrent nécessaires et urgents pour préserver ce patrimoine, assurer la sécurité et améliorer le confort aux enfants.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé :

▪ Cantine scolaire/salle des fêtes	1 963.33 HT	2 355.99 TTC
▪ Ancien groupe scolaire	<u>1 162.02 HT</u>	<u>1 394.42 TTC</u>
Total	3 125.35 H.T.	3 750.41 T.T.C.

Une aide financière auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pourrait être sollicitée pour cette réalisation.

Le plan de financement de l'opération est ainsi présenté :

▪ Subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (40%)	1 250.14 €
▪ Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (30%)	937.60 €
▪ Fonds communaux	1 562.67 €
TOTAL TTC :	3 750.41 €
dont TVA :	625.06 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux sur les 2 bâtiments publics
- Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

2019/030**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise – Travaux sur bâtiments publics – Programme 2020**

Madame le Maire expose qu'une partie du groupe scolaire date de 1937, la couverture est d'origine et subit l'assaut du temps. Des infiltrations sont apparues.

De même, dans les locaux de la salle de fêtes où est dispensé le service de restauration scolaire des fissures sont constatées.

Des travaux de réhabilitation s'avèrent nécessaires et urgents pour préserver ce patrimoine, assurer la sécurité et améliorer le confort aux enfants.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé :

▪ Cantine scolaire/salle des fêtes	1 963.33 HT	2 355.99 TTC
▪ Ancien groupe scolaire	<u>1 162.02 HT</u>	<u>1 394.42 TTC</u>
Total	3 125.35 HT	3 750.41 TTC

Une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise pourrait être sollicitée pour cette réalisation.

Le plan de financement de l'opération est ainsi présenté :

▪ Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (30%)	937.60 €
▪ Subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (40%)	1 250.14 €
▪ Fonds communaux	1 562.67 €
TOTAL TTC :	3 750.41 €
dont TVA :	625.06 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux sur les 2 bâtiments publics
- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- Adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

2019/031**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Acquisition de matériel informatique - Programme 2020**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de garantir les conditions de sécurisation des données informatiques, il est nécessaire que les ordinateurs du service administratif et du service de la bibliothèque passent sous le système d'exploitation Windows 10. Elle précise que les 4 ordinateurs actuels (3 pour la mairie et 1 pour la bibliothèque) actuels, **de plus de 5 ans**, rencontreront des problèmes d'incompatibilité avec la mise en place de la version Windows 10.

Pour assurer la sécurité des applications et la performance du système, l'acquisition de 4 nouveaux postes informatiques s'avère nécessaire.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à : **5 255.35 €uros H.T.**
soit : **6 306.42 €uros T.T.C.**

A cet effet, une aide financière pourrait être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement est ainsi proposé :

▪ Subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (50%)	2 627.67 €
▪ Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (30%)	1 576.60 €
▪ Fonds communaux	2 102.15 €

TOTAL TTC : 6 306.42 €
dont TVA : 1 051.07 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour l'acquisition de ces 4 ordinateurs
- Décide de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

2019/032

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Acquisition de matériel informatique – programme 2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de garantir les conditions de sécurisation des données informatiques, il est nécessaire que les ordinateurs du service administratif et du service de la bibliothèque passent sous le système d'exploitation Windows 10. Elle précise que les 4 ordinateurs (3 pour la mairie et 1 pour la bibliothèque) actuels, **de plus de 5 ans**, rencontreront des problèmes d'incompatibilité avec la mise en place de la version Windows 10.

Pour assurer la sécurité des applications et la performance du système, l'acquisition de 4 nouveaux postes informatiques s'avère nécessaire.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à : **5 255.35 €uros H.T.**
soit : **6 306.42 €uros T.T.C.**

A cet effet, une aide financière pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental

Le plan de financement est ainsi proposé :

▪ Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (30%)	1 576.60 €
▪ Subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (50%)	2 627.67 €
▪ Fonds communaux	2 102.15 €

TOTAL TTC : 6 306.42 €
dont TVA : 1 051.07 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour l'acquisition de 4 ordinateurs
- Décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020

N°2019/033

Objet : Décision modificative n° 3 - Budget Communal - exercice 2019

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il convient de procéder à des ajustements de comptes :

- Il est proposé de réajuster les crédits ouverts au chapitre 012 « Charges de personnel », pour assurer le règlement d'heures complémentaires réalisées au niveau de l'aide apportée dans les classes de maternelles, de même que pour prendre en charge le remplacement de personnel en arrêt de maladie.
- Et il est proposé d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 013 « atténuation de charges » pour constater des remboursements supplémentaires au titre de congés pour maladie.

La décision modificative suivante équilibrée en dépenses et recettes à + 11 000.00 €uros en section de fonctionnement est soumise :

- Section de fonctionnement		
- Chapitre/Article	- Dépenses	- Recettes
- Chapitre 012 – Charges du personnel	- + 11 000 €uros	-
- 6411- Personnel titulaire		
- Chapitre 013 – Atténuations de charge		- + 11 000 €uros
- 6419 – Remboursements sur rémunérations		
-		

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

2019/034

Projet : Convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins de randonnée

Madame le Maire informe les membres présents qu'en 2002 et 2003, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'inscription des chemins du parcours «la Randonnée Villersoise », au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ainsi que pour autoriser le balisage.

La commune de Rieux a donné son accord pour l'inscription du chemin rural n°4 dit « le chemin de Liancourt à Rieux ».

L'inscription de cette randonnée au PDIPR a été réalisée en 2006 sous la dénomination « Le Croix Méfroid ».

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, née de la fusion de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise (CCPSO) et de la Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC), gère la compétence auparavant exercée par la CCPSO en matière de création et d'entretien des chemins de randonnée.

L'ACSO a donc repris la gestion de l'ensemble des parcours de randonnée situés sur son territoire.

Monsieur Marc MOUILLESEAU, 4^{ème} Adjoint expose le projet de convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins de randonnée a été élaboré pour répartir les engagements entre l'agglomération et les communes disposant de chemins de randonnée, sur la base de la convention initialement établie entre la CCPSO et les communes concernées.

Un accord de principe est sollicité sur ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité :

- Emet un accord de principe au projet de convention proposé.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

2019/035

Objet : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) - MODIFICATION STATUTAIRE

Madame le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 23 octobre relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain

Mr Jean MADEC, Conseiller et délégué auprès du SE 60 expose ces modifications : Constat par la Préfecture et Enedis que la compétence « électrification » est insécable et ne peut être morcelée selon le type de travaux (extension, renforcement ou enfouissement du réseau électrique).

Les statuts du SE60 doivent donc être modifiés en prévoyant uniquement la maîtrise d'ouvrage du SE60 pour les travaux d'investissements sur le réseau public de distribution d'électricité ou Enedis dans son périmètre d'intervention.

La compétence « électrification » n'emporte pas transfert de la compétence réseaux d'éclairage public et téléphonique sur poteau.

Les collectivités qui souhaitent garder la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique/EP/RT peuvent le faire par convention de co-maîtrise d'ouvrage.

- une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie

Constat par la Préfecture d'un chevauchement de compétence avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Par application du principe de représentation-substitution, la communauté de communes de l'Oise Picarde se substitue d'office à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » et les représente au sein du Syndicat.

- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.

Implique le transfert d'au moins une compétence, sur tout ou partie de leur territoire, parmi les seules compétences optionnelles du SE60.

Ajout d'un collège de représentants des EPCI (un quel que soit le nombre d'habitants) à côté de celui des communes.

- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons
Les SLE, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Énergie
Maintien des SLE « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 SLE
Au total, **de 40 à 16 SLE**.
- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile
Modulation des barèmes visant à diminuer le nombre de délégués tout en maintenant les proportions urbain-rural et communes majoritaires/epci tout en assurant la représentativité des communes de moins de 1 000 habitants (2 représentants par SLE)
Au total, **de 211 à 140 délégués**.

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-31, L.2224-35, L.2224-36, L.5212-24 et L.5212-26.

Vu la délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise du 23 octobre 2019 portant modification statutaire ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 octobre 2019 sollicitant une actualisation des statuts du SE60 en vertu du principe de représentation-substitution au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie » ;

Article 1 : **adopte** le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération

2019/036

Objet : Rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Énergie de l'Oise

Madame le Maire informe les conseillers que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le syndicat d'énergie de l'Oise a adressé son rapport d'activités.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentations de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.
- Indique qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriale les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique, et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

2019/037

Objet : Rapport annuel 2018 du Service Public de l'Assainissement

Madame le Maire informe les conseillers que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2018 du service public de l'assainissement a été transmis en Mairie par les services du groupe SUEZ - Eau France.

Monsieur Silvano CASTELLARIN, Conseiller et délégué à ce syndicat, expose ce rapport qui contient une présentation du service, la qualité du service et diverses indications financières et techniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel du service public de l'assainissement pour l'année 2018 qui sera tenu à la disposition du public.

2019/038

Objet : Rapport annuel 2018 du délégataire - Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cinqueux

Madame le Maire informe les conseillers que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel du délégataire du service de l'eau 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cinqueux a été transmis en Mairie.

Monsieur Silvano CASTELLARIN, Conseiller et à ce syndicat, expose ce rapport qui contient une présentation du service, la qualité du service et diverses indications financières et techniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication le rapport annuel du délégataire du service de l'eau 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cinqueux pour l'année 2018 qui sera tenu à la disposition du public.

2019/039

Objet : Rapport d'activité 2018 de la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain

Madame le Maire informe les conseillers que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2018 de la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain a été transmis en Mairie.

Ce rapport contient une présentation du service de conseil, d'emploi, de formation, d'insertion, ainsi que le budget et les perspectives 2019.

Monsieur Jean MADEC, Conseiller Municipal, délégué à ce service répond aux questions posées et souligne l'efficacité de la Mission Locale dans la confiance et les perspectives offertes aux usagers.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2018 du service de la mission locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain pour l'année 2018 qui sera tenu à la disposition du public.

2019/040

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Rieux

Madame le Maire fait part aux membres présents d'un message reçu de Monsieur Eric Van de Valle, Président du Comité des Fêtes, qui expose les difficultés financières rencontrées par l'association.

Pour cette année 2019, des dépenses supplémentaires, à savoir, la restauration assurée aux 80 exposants des voitures anciennes lors de la brocante ainsi que les frais pour la venue de la troupe «La Mesnie de Lug» camp médiéval, les 14 et 15 septembre dernier, ont fortement grevé le budget de l'association.

Afin de pallier aux dépenses obligatoires que le Comité des Fêtes pourrait avoir à régler avant le versement de la prochaine subvention 2020, Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 €uros à cette association.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 250,00 €uros au Comité des Fêtes de Rieux pour assurer son bon fonctionnement.
- Dit que cette somme sera imputée à l'article 6574 «Subventions. fonct. Person. Droit privé» du budget communal 2019.

2019/041

Objet : Information sur la sécurité piétonne dans la rue des Tilleuls

Madame le Maire informe les conseillers du courrier d'un riverain de la rue des Tilleuls l'informant qu'il a failli se faire renverser lorsqu'il circulait à pied sur la chaussée, car le trottoir était encombré de voitures stationnées ne lui permettant pas d'y accéder.

En conséquence, un courrier a été distribué aux habitants pour les sensibiliser à la sécurité piétonne et les inviter à venir à la permanence de concertation et de propositions le vendredi 22 novembre prochain à la Salle Multifonctions, Place de la mairie, de 17h30 à 19h30.

En mesure provisoire, il a été demandé aux automobilistes-riverains de laisser un espace libre de cheminement entre les clôtures et les véhicules stationnés ainsi que des refuges entre les véhicules pour les piétons et précise qu'il serait préférable, dans la mesure du possible, de rentrer les véhicules dans les propriétés afin de limiter le stationnement sur le trottoir.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à cette démarche.

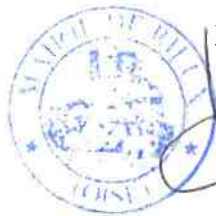
Questions diverses

Pour l'accueil du périscolaire, une solution a été trouvée, dans la salle multifonctions, un local à l'étage pouvant accueillir les enfants les plus grands. Ainsi, les petits seront dans la salle du bas et les grands dans la salle du haut dans le même bâtiment. Par ailleurs, l'horaire d'ouverture du périscolaire a été modifié : le matin à partir de 7h15, pour le soir pas de changement.

Depuis la fin octobre jusqu'à dernièrement, divers désordres (Rodéo, grilles, panneau d'affichage endommagés, divers débris jonchant le sol, voiture brûlée), ont été constatés sur la commune et notamment à proximité de la Mairie. Madame le Maire a pris un arrêté interdisant les rassemblements statiques de personnes de 23 heures à 5 heures du matin et la gendarmerie a augmenté ses patrouilles et a effectué des contrôles d'identité.

Monsieur Marc MOUILLESEAUX, 4^{ème} adjoint informe que l'assemblée générale de Gym Rieux a eu lieu le 17 octobre dernier et fait part de leurs remerciements pour la mise à disposition de la salle des fêtes et le prêt de matériel.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 30.



Le Maire,
Denise SCHROBILTGEN